

Appel à projets de recherche appliquée

Appel à projets Général

Ouverture le 04 janvier 2024

Lancé par la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Il s'agit d'un appel à projet générique (dit appel à projets blanc), il complète les autres appels 2024 de la FIRAH qui eux sont thématiques.

Cette année, l'appel à projets général met en avant les sujets prioritaires suivants :

- Handicap et temporalités spécifiques ;
- Handicap et mobilité ;
- Handicap et accès à la Justice.

Toutefois, veuillez noter que cet appel à projets étant un appel à projets blanc, ces 3 sujets ne sont pas obligatoires et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

Sommaire

1.	C	Ce que l'on entend par la recherche appliquée	1
2.	L	es 6 critères de sélection de l'Appel à Projets	2
3.	L	es spécificités thématiques de cet appel à projets	5
4.	Ir	nformations complémentaires	8
A	٨.	Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets	8
6	3.	Couverture géographique	8
(Ξ.	Limites de l'appel à projets	8
[).	Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée	9
6	Ξ.	Etapes de sélections et de suivi	9
F	Ξ.	Dates concernant l'ensemble du processus de sélection	9
(3.	Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets	10
	4	Ressources complémentaires	10

1. Ce que l'on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit aux règles habituelles de toute recherche scientifique (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées¹ et leurs familles. Cette recherche doit être le fruit d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion auprès des acteurs de terrain (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.

¹ Nous avons choisi d'utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques.

2. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées²:

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes,
- La non-discrimination,
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société,
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- L'égalité des chances,
- L'accessibilité,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

<u>Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques identifiée(s) sur le terrain</u>

Les éléments suivants pourront être mis en avant pour démontrer le caractère original et innovant du projet de recherche :

- Le projet devra être introduit par un premier état des lieux concernant le sujet de la recherche proposée.
- Le projet devra tenir compte des évolutions que traversent le champ du handicap en matière d'approches, de concepts et de terminologie.

² Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html

- Le projet pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage de modes de travail classiques à des modes de travail innovants et inclusifs, en mettant en évidence les éventuelles résistances aux changements que ces évolutions suscitent.
- Le projet pourra mettre en avant les modalités de mesure de la qualité de vie, la participation sociale, le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes concernées.

Il conviendra de décrire l'intérêt de projet de recherche au regard de la /des problématiques identifiée(s) par les acteurs de terrain en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

<u>Critère 3 : La présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées</u> ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet

Le projet de recherche devra s'inscrire dans une démarche de recherche participative : à ce titre, un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs est attendu.³

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que par le rôle de celles-ci dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Le rôle de chacune des parties prenantes aux différentes phases de la recherche devra être précisé, et des preuves tangibles de l'approche participative adoptée seront requises.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés : il est nécessaire de voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

<u>Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus</u>

L'hypothèse ou la question de recherche⁴ du projet proposé devra être clairement exposée.

³ Retrouver des informations pour une recherche participative https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html

⁴ C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais ils apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

<u>Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et les modalités de transfert de ces supports)</u>

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être diffusée, aussi bien qualitativement que quantitativement⁵.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application⁶ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain. Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes⁷: outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès, sur internet**, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés, et comment ils pourront s'en saisir.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés, et cela en fonction des différents publics cibles.

apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté d'Exercer_89: Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 90

⁵ Retrouver une information pour valoriser la recherche https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html

⁶ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html

⁷ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- L'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche qu'ils soient humains, logistiques, matériels, autres ET les montants budgétaires sollicitées,
- Le profil et le temps affecté sur les ressources humaines du projet de recherche ET les activités à mettre en œuvre,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites ET la réalisation des supports d'application destinés à transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain.

3. Les spécificités thématiques de cet appel à projets

La FIRAH souhaite pour l'Appel à Projets Général 2024 mettre en avant les 3 sujets prioritaires suivants :

- Handicap et temporalités spécifiques ;
- Handicap et mobilité;
- Handicap et accès à la Justice.

Cet appel à projets étant un appel à projets blanc, ces 3 sujets prioritaires ne sont pas obligatoires et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

Les propositions ci-dessous ont été rédigées pour préciser les 3 sujets prioritaires, mais ne sont pas exhaustives. Les candidats peuvent aussi déposer des projets concernant ces 3 sujets hors de ces propositions.

1. Handicap et temporalités spécifiques :

Tout vécu s'inscrit dans une temporalité singulière qui défie nos velléités typologiques et nos approches normatives. Le vécu du handicap s'inscrit tout autant dans une temporalité singulière, où les personnes en situation de handicap peuvent requérir des délais adaptés et des périodes spécifiques dans les différentes étapes de leurs parcours de vie. Les repères administratifs et de seuils d'âge s'avèrent fréquemment décalés face à la réalité de leurs besoins car ils entrent en conflit avec les rythmes individuels des personnes en situation de handicap. Ils occasionnent alors des ruptures dans les trajectoires de vie et d'accompagnement et vont jusqu'à parasiter la dynamique de vie des personnes. Ainsi, il devient impératif de reconnaître et de personnaliser les phases de vie des personnes handicapées en accord avec les temporalités que leurs besoins réclament et/ou qu'elles définissent elles-mêmes.

Dans ce sujet prioritaire, il s'agira d'explorer les différents aspects de la temporalité propre au handicap et les pratiques adaptées à la prise en compte de cette temporalité. Notamment :

- La temporalité du développement de potentialités fonctionnelles concrètes, comme l'usage d'une aide technique ou technologique (avec leurs conséquences organisationnelles) ou de communication (orale ou alternative);
- La temporalité de la réadaptation post handicap acquis ;
- La temporalité de l'apprentissage, du parcours éducatif et/ou scolaire ;
- La temporalité de la vie professionnelle et de ses évolutions ;
- La temporalité de la vie quotidienne, des décisions relatives au parcours de vie, en particulier lors des phases transitionnelles de la vie ;
- La temporalité propre à l'autodétermination ;
- L'éthique du respect de la temporalité individuelle au sein d'un collectif;
- La temporalité de la vie familiale, sociale et affective ;
- L'évolution de l'offre médico-sociale et des démarches administratives pour s'adapter aux temporalités des individus liées à leur choix de vie.

2. Handicap et mobilité:

La mobilité conditionne la pleine participation sociale de tous. Car en dépit des évolutions récentes qui améliorent les accès distants, la possibilité de pouvoir se déplacer vers l'école, le lieu de travail, les lieux de soin, les commerces, les espaces culturels, sportifs et de loisirs reste une nécessité, aussi bien pour pouvoir réaliser les activités associées à ces lieux que pour le vivre ensemble. Et la situation de déplacement est elle-même un vecteur de socialisation, qui peut faire défaut à ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Dans le cadre de ce sujet prioritaire, l'objectif est d'étudier les conditions d'accès à la mobilité pour les personnes handicapées, pour toute la chaîne de déplacement et tous les modes. Il s'agit aussi bien des modes individuels tels que la marche avec ou sans aides techniques, les cycles à deux ou trois roues, les fauteuils roulants ou autres scooters à trois roues, les voitures personnelles, que des modes collectifs - transports en commun (bus, car, métro, train, avion, bateau...) ou services tels que taxis, voitures partagées, covoiturage, covoyage Sont concernées aussi bien l'accessibilité des véhicules que l'accessibilité de l'information et de la communication avant et pendant les déplacements, ainsi que l'intermodalité et l'accessibilité de la voirie.

Les recherches envisagées pourront étudier :

- Comment les avancées technologiques peuvent répondre de manière spécifique aux besoins des personnes handicapées, améliorant ainsi leur mobilité ?
- Quelles interventions peuvent être déployées pour rendre les environnements de déplacement plus accessibles aux personnes handicapées ?
- Quels sont les principaux défis rencontrés dans la mobilité quotidienne des personnes handicapées ?
- Comment l'amélioration de la mobilité peut-elle contribuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne ?
- Quels sont les défis spécifiques en matière de mobilité pour les jeunes en situation de handicap lors de leur transition vers la vie adulte, notamment pour l'accès à l'éducation, à l'emploi, et à la vie sociale ?

- Quel est l'impact des politiques publiques actuelles sur la mobilité des personnes handicapées, et comment ces politiques peuvent-elles être ajustées pour répondre de manière plus efficace à leurs besoins ?
- Quelles sont les attentes spécifiques des personnes handicapées vis-à-vis des transports en commun, et comment ces attentes peuvent-elles être intégrées dans les processus de conception pour rendre ces services plus accessibles et accueillants?

3. Handicap et accès à la Justice :

L'accès à la justice est un droit fondamental qui doit être garanti à tous les citoyens. Cependant, les personnes en situation de handicap rencontrent souvent des obstacles considérables qui entravent leur participation effective dans le système judiciaire.

Afin de remédier à ces défis et de promouvoir une justice accessible, il s'agira d'étudier les moyens d'améliorer l'accès à la justice pour les personnes en situation de handicap. Deux dimensions essentielles seront particulièrement explorées :

- Aménagements procéduraux et participation des personnes handicapées :
 - Identifier les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap à toutes les étapes de la procédure, lorsqu'elles demandent la mise en œuvre de leurs droits, contestent des décisions, sont confrontées à la justice, etc.
 - Évaluer l'efficacité des dispositifs actuels d'adaptation des procédures pour faciliter la participation des personnes handicapées.
 - Proposer des recommandations et des solutions novatrices pour améliorer l'accessibilité des recours et des procédures, en tenant compte des besoins des différents publics en situation de handicap.
- Formation des personnels de justice et sensibilisation :
 - Examiner les manques existants dans la formation des professionnels (de la justice, de la police, de la prison) en ce qui concerne la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.
 - Développer des programmes de formation destinés aux professionnels (de la justice, de la police, de la prison) afin de renforcer leurs compétences pour traiter les cas impliquant des personnes en situation de handicap.
 - Évaluer l'impact de la sensibilisation des professionnels (de la justice, de la police, de la prison) sur la création d'un environnement plus inclusif et respectueux des droits des personnes handicapées.

Dans le cadre de ce sujet prioritaire, il serait intéressant de proposer une dimension comparative et d'étude des bonnes pratiques internationales, afin :

- D'analyser les expériences d'autres systèmes nationaux ou internationaux en matière d'aménagements procéduraux et de formation pour garantir l'accès à la justice aux personnes handicapées.
- D'identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises pouvant être adaptées pour améliorer l'accès à la justice en France pour les personnes en situation de handicap.

• De promouvoir un échange d'expériences entre différents acteurs (juridictions, organes non juridictionnels, etc.) afin de favoriser une approche globale et inclusive de l'accès à la justice pour les personnes en situation de handicap.

4. Informations complémentaires

A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,
- les associations et autres organisations du secteur public ou privé.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Toute autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliquée comme partenaire.

B. Couverture géographique

Pour les projets ayant un porteur de projet non français, un partenariat avec a minima une organisation française doit être mis en place, de nature à développer des collaborations internationales. Ce sera suivant les cas : une équipe de recherche ou un organisme travaillant dans le domaine du handicap.

Cette organisation française sera impliquée dans le comité de pilotage. Elle devra garantir **qu'une** partie des terrains de recherche soit en France pour permettre une meilleure prise en compte des réalités et du contexte français dans le travail de recherche.

Enfin, elle s'assurera que les livrables finaux les plus importants incluant l'ensemble des supports d'application et une synthèse du rapport final de recherche soient en langue **française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

C. <u>Limites de l'appel à projets</u>

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- > La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences);
- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;

Les projets de recherche et développement (R&D) ou toute autre recherche ayant un but lucratif.

D. <u>Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée</u>

Les projets de recherche pourront être financés par la FIRAH pour un maximum de 75 000€ pour l'ensemble du projet d'une période maximale de 3 ans.

Enfin, les équipes de projets ayant été soutenus lors d'un appel à projets général de la FIRAH passés seront à nouveau éligibles uniquement si le projet de recherche précédent est finalisé.

E. Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la Fondation ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html);
- Au terme de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application⁸ ;
- Elaboration d'une stratégie de communication pour diffuser les résultats de la recherche (entre autres, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créée sur le site de la FIRAH : https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés initialement dans le dossier complet et la convention.

F. <u>Dates concernant l'ensemble du processus de sélection</u>

Mise en ligne de l'appel à projets : Jeudi 04 janvier 2024.

Clôture de la réception des lettres d'intention : Lundi 25 mars 2024 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : Vendredi 28 juin 2024.

Clôture de la réception des dossiers complets : Lundi 23 septembre 2024 inclus à minuit (heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : Lundi 16 décembre 2024.

⁸ https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html

G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés uniquement avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivante :

firah@firah.org

A noter que les formulaires seront considérés comment déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un <u>accusé de réception</u> par mail. L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (firah@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

H. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, vous avez la possibilité de consulter les <u>résultats et productions des</u> recherches soutenues (site de la FIRAH).

La FIRAH met également à votre disposition des <u>guides méthodologiques</u> (site de la FIRAH) concernant <u>le transfert des connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain :</u>

- > Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
- ➤ Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".

Enfin, pour une information plus large, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (https://www.firah.org/fr/outils.html).